

DEPARTEMENT

Savoie

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE
73800

Séance du 06 février 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	9

Date de la convocation
31 janvier 2024

Date d'affichage
31 janvier 2024

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt quatre

et le six février

à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **DURET Michel, Maire****Présents** : PETIT Gilles, BENOIT Véronique, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BATTIN Marie-Christine, SCOLARI Sarah, MICHEL Jean-Pierre.**Excusés** : BONI Emilie, FLAVIN Bastien, LAPERRIERE Nicolas.**Absents** :

a été nommé secrétaire : FEIGE Sylvie

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 073-217300821-20240206-DEL2024_08-DE

**Approbation du Plan Communal De Sauvegarde**

Rapporteur : M. le Maire qui expose :

La commune de LA CHAVANNE s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de sauvegarde.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

(vote : pour = 9, abstention = 0, contre = 0) :

- décide d'adopter la proposition de M. le Maire.

Ainsi délibéré, Pour copie conforme.

Le Maire,
DURET MichelLa secrétaire de séance,
FEIGE Sylvie

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du